



RÈGLEMENT ACCUEIL JEUNES

Le présent règlement intérieur est applicable à l'ensemble des activités proposées par l'Accueil Jeunes.

1. Les règles de vie en collectivité et le respect :

- Des personnes (jeunes et adultes) à l'Accueil Jeunes et en dehors (activités, transports...)
- Des horaires : Pour la bonne marche de l'organisation de l'accueil, toujours prévenir l'Accueil Jeunes en cas d'absence ou de retard à une activité à laquelle on est inscrit.
- Du matériel et des lieux d'accueil à l'intérieur, comme à l'extérieur.
- L'Accueil Jeunes est un espace d'apprentissage du vivre ensemble. Pour cela chacun participe aux tâches de la vie quotidienne.
- Chaque jeune est libre de proposer ses idées d'activités, de projets aux autres jeunes et à l'équipe d'animation qui peuvent en débattre et en évaluer la faisabilité.
- S'écouter est primordial. Chacun a le droit d'être écouté lorsqu'il s'exprime et le devoir de respecter la parole d'autrui.

2. Les interdits :

- Toute violence verbale, physique ou morale est prohibée.
- Il est interdit de fumer, vapoter, ainsi que d'apporter ou de consommer de l'alcool au sein des locaux de l'Accueil Jeunes.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les activités et temps d'échanges collectif. Pour l'accueil de loisirs, elle est tolérée durant l'accueil et après le goûter. L'usage du portable est aussi toléré durant les accueils libres, dans une proportion raisonnable.
Le téléphone de l'Accueil Jeunes est à disposition pour tout appel urgent.

3. Déconseillé :

- Les objets de valeur (portable, bijoux, MP3, appareil photo...) ou l'argent apportés à l'Accueil et lors des activités, des sorties ou mini-camps, seront sous l'entière responsabilité du jeune et de ses parents. Leur utilisation ne devra pas perturber le déroulement des activités.

Signature de l'adolescent
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du (ou des) parent(s)
Précédée de la mention « Lu et approuvé »